

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du cégep Édouard-Montpetit tenue le 25 février 2026, à 18 h 00, en visioconférence.

Sont présent(e)s :

Hélène Bailleu, membre d'office et directrice générale du Cégep
Marie-Ève Baron, membre du personnel enseignant
Chantal Bélanger, diplômée secteur technique, cégep Édouard-Montpetit
Josée P. Carbonneau, parent de personne étudiante
Serge Caouette, secteur Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Montérégie
Isabelle Desrochers-Galipeau, secteur universitaire
Raymond Lagacé, secteur socio-économique
Manon Lapierre, personnel de soutien
Ézékiel Laroche, personne étudiante du secteur technique, ÉNA
Benoit Lecours, diplômé secteur technique, ÉNA
Nathalie Lelièvre, parent de personne étudiante
Josée Lepitre, secteur des centres de services scolaires
Julie Loslier, secteur socio-économique
Patrick Monarque, secteur entreprises
Janick Morin, membre du personnel enseignant
Emmanuelle Roy, membre d'office et directrice des études du Cégep
Julie Tougas Ouellette, membre du personnel professionnel non enseignant

Sont absent(e)s :

Edouard Spriet, secteur activités entreprises

Sont invité(e)s :

Mélanie Chaussé, directrice du développement institutionnel et secrétaire générale
Jasmine Dupont, directrice des ressources matérielles
Claudine Ellyson, directrice de la formation continue et des services aux entreprises
Mylène Godin, directrice des communications et des relations gouvernementales
Geneviève Guérard, directrice des ressources humaines
Bruno Jobin, directeur des affaires étudiantes et communautaires
François Lefebvre, directeur des ressources financières
Michel Vincent, directeur des systèmes et technologies de l'information
Charles-David Lapointe, coordonnateur des ressources matérielles, direction des ressources matérielles

Benoit Lecours, président du conseil d'administration, préside l'assemblée. Mélanie Chaussé agit comme secrétaire d'assemblée. Le quorum est constaté et la réunion débute à 18 h 01.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROJET D'ORDRE DU JOUR	Points
1. Adoption de l'ordre du jour	Décision
2. Suivi concernant la composition du conseil d'administration	
2.1 Recommandation du renouvellement de mandat – Diplômée du secteur technique, Cégep <i>Présenté par : Mélanie Chaussé</i>	Décision
2.2 Élection au poste de vice-présidence du conseil d'administration <i>Présenté par : Mélanie Chaussé</i>	Décision
3. Procès-verbaux et suivis des assemblées précédentes	
3.1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 26 novembre 2025	Décision
3.2 Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 11 décembre 2025	Décision
3.3 Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 13 février 2026	Décision
3.4 Tableau des suivis – Rencontres du conseil d'administration	Information
4. Adoption de DEC et d'AEC	
4.1 Adoption de DEC <i>Présenté par : Emmanuelle Roy</i>	Décision
4.2 Adoption d'AEC <i>Présenté par : Emmanuelle Roy</i>	Décision
5. Adoption des bons de commande	
5.1 Rénovation du laboratoire de Technologie du génie électrique - TGÉ <i>Présenté par : Jasmine Dupont, François Lefebvre</i>	Décision
6. Entente de services avec la Société Parc Auto du Québec (SPAQ) pour le stationnement de l'ÉNA <i>Présenté par : Jasmine Dupont, Charles-David Lapointe</i>	Décision
7. Entente concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement de niveau collégial (Droit d'auteur) <i>Présenté par : Hélène Bailleu</i>	Décision
8. Entérinement de la nomination d'un membre pour la Commission des études <i>Présenté par : Emmanuelle Roy</i>	Décision

9.	Avis de motion – Politique institutionnelle d’inclusion et d’éducation interculturelle Présenté par : Mélanie Chaussé	Information
10.	Informations	Information
10.1	La Vie au Cégep Présenté par : Hélène Bailleu	
10.2	Retour sur la rentrée de la session d’hiver 2026 Présenté par : Emmanuelle Roy	
10.3	Nombre de personnes étudiantes inscrites à la session d’hiver 2026, après la date de désinscription (13 février) Présenté par : Emmanuelle Roy	
10.4	Présentation des projets de fin d’études – Techniques de l’informatique Présenté par : Emmanuelle Roy	
11.	Correspondance	Information
12.	Dépôt de documents	Information
	<ul style="list-style-type: none"> • Procès-verbal de la réunion ordinaire du comité directeur du 29 octobre 2025 • Procès-verbal de la réunion ordinaire de la Commission des études du 11 novembre 2025 • Calendrier scolaire 2025-2026, modifié 	
13.	Suivi des projets majeurs	Information
13.1	Projet du Pavillon de la santé et de l’innovation Présenté par : Hélène Bailleu	
13.2	Projet d’AéroCampus Présenté par : Hélène Bailleu	
14.	Date de la prochaine séance	Information
15.	Levée de la séance	Décision

26-CA-004 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Serge Caouette, appuyé par Raymond Lagacé propose à l’assemblée d’adopter l’ordre du jour de l’assemblée ordinaire du conseil d’administration du 25 février 2026 tel qu’il est déposé.

La proposition est adoptée à l’unanimité.

2. SUIVI CONCERNANT LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1 RECOMMANDATION DU RENOUVELLEMENT DE MANDAT – DIPLÔMÉ DU SECTEUR TECHNIQUE – CÉGEP

26-CA-005 PROPOSITION

ATTENDU la fin du premier mandat de Chantal Bélanger le 23 février 2026;

ATTENDU l'intérêt de Chantal Bélanger à poursuivre son engagement au sein du conseil d'administration du Cégep;

ATTENDU son assiduité à prendre part aux assemblées ;

ATTENDU l'article 2.2.1 du *Règlement de régie interne (Règlement numéro 1)*;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif.

Marie-Ève Baron, appuyé(e) par Manon Lapierre, propose de renouveler le mandat de Chantal Bélanger à titre de diplômé du secteur technique pour un deuxième mandat d'au plus trois ans se terminant le 23 février 2029.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2.2 ÉLECTION AU POSTE DE VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le processus d'élection du poste de vice-présidence est présidé par Mélanie Chaussé.

Mises en candidatures pour le poste de vice-président du conseil d'administration :

- Serge Caouette propose la candidature de Josée Lepitre;
- Serge Caouette propose sa candidature;
- Josée P. Carbonneau propose sa candidature;
- Marie-Ève Baron propose la candidature de Chantal Bélanger;

Fin des mises en candidatures

- Josée Lepitre refuse d'être mise en candidature;
- Chantal Bélanger refuse d'être mise en candidature;
- Josée P. Carbonneau retire sa mise en candidature;
- Serge Caouette maintient sa mise en candidature.

26-CA-006 PROPOSITION

ATTENDU la volonté de Julie Loslier de quitter son poste à la vice-présidence;

ATTENDU l'article 3.5 du *Règlement de régie interne* (Règlement numéro 1);

ATTENDU que l'article 5.1 du *Règlement de régie interne* prévoit que la personne qui occupe le poste de vice-présidence est membre du comité exécutif;

Serge Caouette est élu vice-président du conseil d'administration par acclamation jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025-2026.

3. PROCÈS-VERBAUX ET SUIVIS DES ASSEMBLÉES PRÉCÉDENTES

3.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 NOVEMBRE 2025

26-CA-007 PROPOSITION

Nathalie Lelièvre, appuyée par Josée P. Carbonneau, propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 26 novembre 2025 tel qu'il est déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3.2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 DÉCEMBRE 2025

26-CA-008 PROPOSITION

Patrick Monarque, appuyé par Manon Lapierre, propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 11 décembre 2025 tel qu'il est déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 FÉVRIER 2026

26-CA-009 PROPOSITION

Isabelle Desrochers, appuyée par Serge Caouette, propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 13 février 2026 tel qu'il est déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3.4 TABLEAU DES SUIVIS – RENCONTRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dépôt du tableau de suivi.

4. ADOPTION DE DEC ET D'AEC

4.1 ADOPTION DE DEC

26-CA-010 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation de la Direction des études;

Manon Lapierre, appuyée par Serge Caouette, propose à l'assemblée de recommander à la ministre de l'Enseignement supérieur de délivrer un diplôme d'études collégiales aux personnes étudiantes qui ont terminé leurs études lors des sessions, d'été 2024, d'hiver 2025, d'été 2025, d'automne 2025 et d'hiver 2026 dans les programmes mentionnés dans la liste déposée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4.2 ADOPTION D'AEC

26-CA-011 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation de la Direction des études;

Josée Lepitre, appuyée par Chantal Bélanger, propose à l'assemblée d'autoriser le cégep Édouard-Montpetit à délivrer une attestation d'études collégiales aux personnes étudiantes qui ont terminé leurs études lors des sessions d'été 2025, d'automne 2025 et d'hiver 2026 dans les programmes mentionnés dans la liste déposée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. ADOPTION DES BONS DE COMMANDE

5.1 RÉNOVATION DU LABORATOIRE DE TECHNOLOGIE DU GÉNIE ÉLECTRIQUE – TGÉ

Le projet vise le réaménagement et la rénovation du laboratoire C-165 en technique de génie électrique – Réseau et télécommunication. Les travaux prévoient entre autres le remplacement du mobilier, des plafonds et de l'éclairage ainsi que l'ajout de gicleurs automatiques à eau. Les travaux incluent également la correction de la climatisation de la salle des serveurs dédiée à ce département.

Les bras de captation existants seront récupérés et relocalisés dans ce même local. Ces améliorations et corrections offriront un environnement plus adéquat, stimulant, polyvalent, fonctionnel et sécuritaire pour l'enseignement améliorant ainsi grandement l'expérience des étudiants et des professeurs. Le réaménagement permettra d'optimiser l'occupation de ce local répondant ainsi au contexte d'augmentation de la population étudiante voulant que tous les locaux doivent être utilisés à leur plein potentiel pour répondre à notre mission et favoriser la réussite de nos étudiants. De plus, le projet prend en considération les travaux de connexion avec le futur pavillon de la santé pour permettre une intégration harmonieuse en temps et lieu.

26-CA-012 PROPOSITION

ATTENDU l'importance de réaménager les espaces ;

ATTENDU que le montant est planifié pour le budget d'investissement 2026-2027;

ATTENDU la Loi sur les contrats des organismes publics;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres APL00018569;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Josée P. Carbonneau, appuyée par Ézékiel Laroche,

- **Propose à l'assemblée de retenir l'offre de la firme SENTERRE ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC. pour l'exécution des travaux d'aménagement TGÉ, au montant de 304 635,91\$ avant les taxes applicables. Le montant maximal de l'engagement au système financier, toutes taxes ristournées, sera de 318 819,59\$;**
- **Octroie, à la direction des ressources matérielles, une délégation d'une provision maximale de 10 % du montant initial du contrat, conformément à l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* en vue de couvrir le coût des imprévus qui peuvent survenir en cours de contrat.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. MODERNISATION DES MODES DE CONTRÔLE DES ACCÈS ET DE GESTION DU PARC DE STATIONNEMENT DE L'ÉNA

Les guérites actuelles de l'ÉNA sont devenues désuètes et ne répondent plus adéquatement aux besoins opérationnels et aux exigences de sécurité.

Dans le cadre du nouveau mandat confié à la Société Parc-Auto du Québec (SPAQ), un projet de remplacement complet des guérites a été mis en œuvre. Ce mandat comprend la fourniture et l'installation des nouvelles infrastructures, ainsi que la mise en place d'un plan d'entretien et de gestion du système de guérites pour une période de cinq ans, assurant une gestion efficace, pérenne et sécuritaire des accès.

Ce projet vise à moderniser les infrastructures de stationnement en renforçant la sécurité, en améliorant la fluidité des déplacements et l'expérience des usagers, tout en harmonisant la gestion du parc de stationnement de l'ÉNA avec celle du cégep Édouard-Montpetit.

26-CA-013 PROPOSITION

ATTENDU le besoin de l'ÉNA de moderniser les guérites;

ATTENDU que l'acquisition des équipements représente une dépense de 211 911 \$, avant taxes;

ATTENDU que le contrat de service et gestion représente une dépense totale de 232 774 \$ avant taxes pour une période de cinq (5) ans;

ATTENDU que le montant relatif à l'acquisition des équipements est déjà prévu au solde de fonds du cégep;

ATTENDU que le coût annuel du service et de la gestion sera financé par les revenus provenant du stationnement à compter de l'exercice financier 2026-2027;

ATTENDU la Loi sur les contrats des organismes publics;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur les infrastructures publiques (décret 882-2018), les cégeps ont l'obligation de faire affaire exclusivement avec la Société québécoise des infrastructures (SPAQ) relativement à l'exploitation et la gestion de leurs espaces de stationnement ;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale.

Serge Caouette, appuyé par Chantal Bélanger, propose à l'assemblée de retenir l'offre de la Société Parc-Auto du Québec, pour l'acquisition des équipements ainsi que la gestion d'une durée de 5 ans en lien avec la modernisation des guérites au montant de 444 685 \$ avant les taxes applicables.

Le conseil d'administration délègue à la Direction des ressources matérielles la gestion d'une provision maximale de 10 % du montant initial du contrat pour couvrir le coût des imprévus qui peuvent survenir en cours de contrat.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. ENTENTE CONCERNANT LA REPRODUCTION D'ŒUVRES LITTÉRAIRES DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE NIVEAU COLLÉGIAL (DROIT D'AUTEUR)

La réalisation de la mission éducative des établissements d'enseignement collégial requiert l'accès à de multiples œuvres protégées par la *Loi sur le droit d'auteur*. La Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (ci-après « COPIBEC ») détient les droits permettant d'autoriser, dans le cadre de la présente convention, la reproduction sur supports papier et numériques des œuvres protégées utilisées par le Cégep.

L'entente concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement de niveau collégial pris fin le 30 juin 2025. Cette entente a toutefois continué de s'appliquer pendant toute la durée des négociations, conformément à sa clause 14.3.

En décembre dernier, la Fédération des cégeps, qui représente les établissements d'enseignement collégial auprès de COPIBEC, a informé les établissements d'enseignement collégial de la conclusion d'une entente de principe à propos d'une nouvelle entente relative à la reproduction des œuvres pour la période s'étendant du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2029.

Pour bénéficier de cette entente, qui prendra effet rétroactivement au 1^{er} juillet 2025, les établissements doivent accepter d'y adhérer et mandater la présidente-directrice générale de la Fédération des cégeps afin qu'elle puisse signer cette entente au nom de chaque établissement participant.

Les droits conférés par la licence et les conditions qui s'y rattachent sont les mêmes que pour l'entente précédente et cette nouvelle entente prévoit un gel du taux qui était déjà en vigueur, soit une redevance de 11 \$ par ETC par année. Quelques changements ont cependant été apportés dont la mise en place d'un comité de suivi de l'entente et l'inclusion dans l'entente du fait que la licence de reproduction ne permet pas au personnel d'utiliser les œuvres protégées par le droit d'auteur avec les outils d'intelligence artificielle générative.

26-CA-014 PROPOSITION

ATTENDU que l'entente concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement collégial a pris fin le 30 juin 2025;

ATTENDU que l'entente échue a continué de s'appliquer pendant la durée des négociations conformément à son article 14.3;

ATTENDU qu'une entente de principe est intervenue entre les représentants des établissements d'enseignement collégial et les représentants de la Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (aussi appelée « Copibec ») concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement pour la période s'étendant du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2029;

ATTENDU le taux de redevance prévu à l'entente de 11 \$ par « étudiant équivalent temps complet »;

ATTENDU le montant maximal estimé à 350 000 \$ avant les taxes applicables, pour la période visée par l'entente;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Nathalie Lelièvre, appuyée par Serge Caouette, propose à l'assemblée :

- **D'adhérer à l'entente concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement de niveau collégial pour un montant maximal estimé à 350 000 \$ avant les taxes applicables ;**
- **D'autoriser la présidente-directrice générale de la Fédération des cégeps, Marie Montpetit, à signer cette entente pour et au nom du cégep Édouard-Montpetit.**

La résolution est adoptée à l'unanimité.

8. ENTÉRINEMENT DE LA NOMINATION D'UN MEMBRE POUR LA COMMISSION DES ÉTUDES

Conformément au *Règlement de la commission des études* (Règlement numéro 7), le conseil d'administration doit entériner les nominations des membres de la Commission des études.

3.1. Membres

La commission des études est composée de vingt-trois (23) membres, soit :

3.1.1. la direction des études qui en est la présidente;

3.1.2. quatre (4) membres du personnel du Cégep, responsables des programmes d'études, nommés par le Conseil;

3.1.3. onze (11) personnes enseignantes, préférablement à la coordination de programme d'études, ou d'enseignantes et enseignants des disciplines maîtresses siégeant aux comités de programme, ou à défaut, d'autres personnes enseignantes des disciplines maîtresses, provenant des programmes ou groupes de programmes suivants :

a) un (1) du programme de *Sciences de la nature*

b) un (1) du programme de *Sciences humaines*

c) un (1) du groupe *Arts, lettres et communication* et *Arts visuels*

d) trois (3) de la *Formation générale* :

- *un (1) Littérature et français,*
- *un (1) Philosophie,*
- *un (1) Éducation physique et Langues*

e) un (1) du groupe *Technologie du génie électrique, Techniques d'intégration multimédia* et *Techniques de l'informatique*

f) un (1) du groupe *Techniques de prothèses dentaires, Techniques de denturologie* et *Techniques d'hygiène dentaire*

g) un (1) du groupe *Soins infirmiers, Techniques d'éducation spécialisée* et *Techniques d'éducation à l'enfance*

h) un (1) du groupe *Optique et lunetterie, Techniques de comptabilité et de gestion* et *Gestion de commerces* et *Technologie de radiodiagnostic* ;

i) un (1) provenant des programmes *Techniques de génie aérospatial, Techniques de maintenance d'aéronefs* et *Avionique*

- 3.1.4. un (1) membre de l'exécutif du syndicat des professeures et des professeurs du cégep Édouard-Montpetit, nommément la personne à la vice-présidence des affaires pédagogiques, ou, en cas d'absence, un substitut;
- 3.1.5. trois (3) personnes étudiantes inscrites à temps plein à un programme d'études nommés conformément à l'article 32 de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants et provenant d'un programme d'études préuniversitaires, d'un programme d'études techniques et d'un programme d'études techniques de l'ÉNA;
- 3.1.6. deux (2) membres du personnel professionnel, provenant préférablement des services pédagogiques;
- 3.1.7. un (1) membre du personnel de soutien et un substitut, provenant préférablement des services pédagogiques.

3.2. Nomination

- 3.2.1. Les candidatures émanant des personnes enseignantes siégeant aux comités de programmes et de la table de concertation – selon les règles établies par chacun – sont acheminées à l'assemblée générale du mois d'avril de chaque année aux fins d'élection de la délégation professorale à la commission des études, et ce, pour des mandats de deux ans.
- 3.2.2. Les enseignantes et enseignants mentionnés à l'article 3.1.4 sont élus membres de leur exécutif par l'ensemble du corps professoral au cours d'une assemblée générale du Syndicat.
- 3.2.3. Les membres du personnel professionnel et du personnel de soutien sont élus par l'ensemble du personnel appartenant à leur groupe respectif au cours d'une assemblée extraordinaire tenue à la demande écrite du secrétaire du conseil d'administration.
- 3.2.4. La désignation des membres de la commission des études se fait normalement en mai de chaque année et ces nominations sont entérinées par le conseil d'administration à sa dernière assemblée de l'année scolaire.

3.3. Durée du mandat

La durée du mandat des membres du personnel siégeant à la commission des études est de deux (2) ans à l'exception des étudiants dont le mandat est d'un (1) an. Les mandats peuvent être renouvelés. De plus, exception faite du cas où un membre a perdu sa qualité à siéger, les membres demeurent en fonction jusqu'à la nomination de leurs remplaçants.

3.4. Vacance, démission, perte de qualité

En cas de vacance, démission ou perte de qualité, une autre personne est nommée ou élue, selon les dispositions de l'article 3.2 pour terminer le mandat initial.

26-CA-015 PROPOSITION

ATTENDU le *Règlement de la Commission des études*;

ATTENDU que la personne désignée a été élue par ses pairs au cours de l'assemblée générale du SPPCEM tenue le 10 décembre 2025 conformément au *Règlement de la commission des études* et représente une des catégories d'employés prévue à l'article 3.1 du *Règlement de la Commission des études*;

Isabelle Desrochers-Galipeau, appuyée par Marie-Ève Baron, propose à l'assemblée d'entériner la nomination de Pierre-Olivier Brillant comme membre du groupe *Technologie du génie électrique, Techniques d'intégration multimédia et Techniques de l'informatique.*

La résolution est adoptée à l'unanimité.

9. AVIS DE MOTION POUR LA RÉVISION DE LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE D'INCLUSION ET D'ÉDUCATION INTERCULTURELLE

Mélanie Chaussé, directrice du développement institutionnel et secrétariat général, présente le contexte menant à apporter des modifications à la Politique institutionnelle d'inclusion et d'éducation interculturelle.

Un avis de motion est donné aux membres du conseil d'administration qu'il sera proposé, lors d'une séance ordinaire du conseil d'administration au printemps 2026, d'adopter la version amendée de la Politique institutionnelle d'inclusion et d'éducation interculturelle.

La version révisée de la Politique sera analysée par le comité de direction au préalable, déposée au comité exécutif du 11 mars puis présentée au conseil d'administration le 29 avril 2026 pour adoption.

10. INFORMATIONS

10.1 LA VIE AU CÉGEP

Un document est déposé pour présenter les nouvelles du Cégep du 3 novembre 2025 au 13 février 2026.

10.2 RETOUR SUR LA RENTRÉE DE LA SESSION D'HIVER 2026

Emmanuelle Roy, directrice des études, fait un retour sur la rentrée scolaire qui avait lieu le 26 janvier dernier.

10.3 NOMBRE DE PERSONNES ÉTUDIANTES INSCRITES À LA SESSION D'HIVER 2026 APRÈS LA DATE DE DÉSINSCRIPTION

Emmanuelle Roy, directrice des études, dépose et commente le document portant sur le nombre d'étudiants inscrits à la session d'hiver 2026, après la date de désinscription (13 février 2026)

10.4 PRÉSENTATION DES PROJETS DE FIN D'ÉTUDES EN TECHNIQUES DE L'INFORMATIQUE

Emmanuelle Roy, directrice des études, invite les membres du conseil d'administration à la présentation des projets de fin d'études en Techniques de l'informatique qui aura lieu le jeudi 5 mars 2025 de 11h à 14h et de 16h à 20h à la cafétéria du Cégep.

11. CORRESPONDANCE

Le 28 novembre 2025, le président du conseil d'administration, a reçu une lettre de la part de la ministre de l'Enseignement supérieur, Martine Biron, pour l'informer qu'une somme maximale de 2 804 678\$ est rendue disponible dans le but de répondre à des enjeux prioritaires de santé et de sécurité ainsi que de bris de l'offre de services. La somme permettra la réalisation du projet « Réfection de la piscine ».

Cette somme est allouée par le ministère de l'Enseignement supérieur, conformément à l'annexe portant sur les Allocations spécifiques - Parc immobilier du Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes. Il est à noter que la réalisation du projet devra être complétée d'ici la fin de l'exercice financier de 2025-2026 (31 mars 2026). Notre niveau d'investissement pour cet exercice financier sera ainsi rehaussé de 2 804 678 \$.

Le 9 janvier 2026, le président a reçu une lettre de la part de la ministre de l'Enseignement supérieur, Martine Biron, pour l'informer de la publication du rapport intitulé « Quand le consensus vacille : état des lieux du mouvement contre l'avortement au Québec » publié par la Fédération du Québec pour le planning des naissances.

Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'accès à l'avortement 2024-2027, le ministère de l'Enseignement supérieur s'est engagé à promouvoir une meilleure connaissance des droits relatifs à l'interruption de grossesse au sein des établissements d'enseignement supérieur.

12. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés :

- Procès-verbal de la réunion ordinaire du comité directeur du 29 octobre 2025;
- Procès-verbal de la réunion ordinaire de la Commission des études du 11 novembre 2025;
- Calendrier scolaire 2025-2026, modifié;

13. SUIVI DES PROJETS MAJEURS

13.1 SUIVI CONCERNANT LE PAVILLON DE LA SANTÉ ET DE L'INNOVATION

Hélène Bailleu, directrice générale, présente le suivi des démarches effectuées dans le cadre du projet du Pavillon de la santé et de l'innovation. Elle répond aux questions des membres.

13.1 SUIVI CONCERNANT LE PROJET D'AÉROCAMPUS

Hélène Bailleu, directrice générale, présente le suivi des démarches effectuées dans le cadre du projet de développement de l'AéroCampus à l'ÉNA. Elle répond aux questions des membres.

14. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se tiendra le mercredi 25 mars 2026, de 18 h à 21 h, en visioconférence.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est dûment proposé et appuyé, et unanimement résolu, de lever la séance à 19 h 33.

Benoit Lecours

Benoit Lecours
Président

Mélanie Chaussé

Mélanie Chaussé
Secrétaire d'assemblée